Majeure haute spécialisation

Guide

Foresterie

Ébauche 2007–2008

appuyer chaque élève

Ontario

2008-01896/

Table des matières

A. Vue d'ensemble de la majeure haute spécialisation 2

B. Avantages d'obtenir une majeure haute spécialisation en foresterie 4

C. Composantes requises pour la majeure haute spécialisation en foresterie 6

D. Itinéraires d'études de la majeure haute spécialisation en foresterie 15

E. Professions dans le secteur de la foresterie 19

F Programmes postsecondaires et de formation dans le secteur de la foresterie 21

G. Ressources 24

H. Annexes 27

Profils des projets **43**

A. Vue d'ensemble de la majeure haute spécialisation

La majeure haute spécialisation, lancée en septembre 2006, s'inscrit dans le cadre de la stratégie Réussite des élèves qui vise à élargir les possibilités d'apprentissage de qualité et à appuyer la réussite de tous les élèves. La majeure est un programme spécialisé approuvé par le Ministère qui permet aux élèves de satisfaire aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) tout en acquérant des connaissances spécifiques au secteur économique dans lequel ils envisagent de faire carrière. Ce programme axé sur le cheminement de carrière est conçu pour préparer les élèves à faire la transition entre l'école secondaire et le collège, la formation en apprentissage, le marché du travail ou l'université. Une majeure permet aux élèves d'acquérir des connaissances et de développer des compétences reliées à un secteur d'activité de leur choix dans des contextes professionnels authentiques, ce qui favorise l'apprentissage et l'exploration de carrière et aide les élèves à se concentrer sur l'obtention de leur diplôme et à poursuivre leurs objectifs pour le postsecondaire.

Le Ministère a publié le *Guide de mise en œuvre de la majeure haute spécialisation* ainsi qu'une série de guides dont celui-ci, qui portent chacun sur un secteur économique particulier de la majeure. Le présent guide a pour objet la majeure haute spécialisation en foresterie. Les conseils scolaires et les écoles doivent consulter ces guides pour planifier et mettre en œuvre la ou les majeures de leur choix.

Le présent guide décrit dans le détail les cinq composantes requises pour la majeure en foresterie et présente des exemples d'itinéraires d'études pour cette majeure. Il donne aussi des exemples de professions exercées dans le secteur et de programmes postsecondaires menant à ces professions. Une liste de ressources utiles ainsi qu'une description des projets entrepris dans les écoles pour l'année 2007-2008 complètent cette présentation.

Plusieurs des composantes de la majeure, notamment les certifications et les formations, les activités d'apprentissage par l'expérience ainsi que les expériences d'anticipation, dépassent le cadre traditionnel de la salle de classe et mettent les élèves en contact avec le monde réel, ce qui augmente la pertinence et la valeur de leurs apprentissages. Afin de mettre en œuvre ces composantes dans un contexte appuyant le mandat de l'éducation en langue française tel que défini dans la politique d'aménagement linguistique, les conseils scolaires et les écoles de langue française peuvent faire appel à des alliances et à des partenariats susceptibles d'optimiser les possibilités offertes en milieu minoritaire. Pour les aider à solliciter cet appui, ils peuvent se prévaloir des services offerts dans le cadre de l'initiative ministérielle

Dest ination Réussite, qui a été conçue pour répondre aux besoins des conseils scolaires et des écoles de langue française. Le volet 1 de cette initiative est consacré à la mise en œuvre de l' majeure et de la double reconnaissance de crédit, et l'équipe de développement qui en e st responsable s'emploie à optimiser les ressources offertes en français.

B. Avantages d'obtenir une majeure haute spécialisation en foresterie

L'Ontario jouit de vastes forêts qui sont exploitées dans une perspective de gestion durable. Cette caractéristique est à la base d'une industrie florissante qui fournit des produits forestiers de haute qualité pour les marchés internationaux, tels que le papier de qualité supérieure, le bois d'ingénierie et les matériaux de construction composites. L'industrie forestière fournit, directement ou indirectement, des emplois à plus de 200 000 personnes en Ontario. De nombreuses collectivités du Nord de l'Ontario sont tributaires de cette industrie et des milliers d'emplois dans le sud dépendent d'entreprises qui l'approvisionnent ou qui utilisent ses produits. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture prévoit que la demande mondiale en bois industriel augmentera de 56 pour 100 d'ici 2010.

Il y a présentement une grave pénurie de travailleurs forestiers spécialisés. Les salaires de débutants sont supérieurs à ceux de la plupart des métiers officiellement classés. Les élèves qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires peuvent aussi étudier la foresterie au collège ou à l'université.

La majeure en foresterie permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou sur le marché du travail.

La majeure en foresterie est conçue pour permettre aux élèves :

- de personnaliser leurs études secondaires en fonction de leurs champs d'intérêt et de leurs talents tout en satisfaisant aux exigences relatives à l'obtention du diplôme d'études secondaires;
- de sélectionner un ensemble de 9 crédits permettant d'acquérir des connaissances et de développer des compétences propres au secteur, lequel ensemble est :
  - jugé approprié par le secteur et les établissements d'enseignement postsecondaire;
  - planifié pour aider les élèves à s'engager dans la destination postsecondaire de leur choix dans le secteur;
- conçu dans une optique de flexibilité pour permettre de changer d'itinéraire d'études (p. ex., passer d'un itinéraire menant au collège à un itinéraire menant à une formation en apprentissage) ou d'interrompre la majeure si l'élève souhaite modifier son plan de carrière;
- de fournir, par l'entremise d'un Relevé de la majeure, des preuves de leurs apprentissages et de leurs réalisations pour les cinq composantes requises (p. ex., certifications et formations reconnues par le secteur) à des employeurs potentiels ou aux établissements d'enseignement postsecondaire dans lesquels ils désirent s'inscrire;

- d'explorer, de cerner et de préciser leurs objectifs de carrière afin de prendre des décisions éclairées concernant leurs options postsecondaires;
- de participer à des expériences d'anticipation qui reflètent leur itinéraire d'études et leurs objectifs de carrière, d'accroître leur confiance dans leur capacité de réussir, de développer leurs compétences essentielles et habitudes de travail et de faire un choix éclairé relativement à leurs objectifs de carrière et aux étapes qui leur restent à franchir;
- de développer et d'acquérir des compétences essentielles et des habitudes de travail requises dans le secteur et de les documenter à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO);
- d'avoir accès à des ressources, à un équipement, à une expertise et à des expériences qui ne sont peut-être pas offerts dans leur école secondaire.

C. Composantes requises pour la majeure haute spécialisation en foresterie

Les composantes de la majeure haute spécialisation en foresterie

1. un ensemble de **9 crédits** de 11e et 12e année qui comprend :
   i) **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur de la foresterie;
   ii) **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario en français, en mathématiques et en sciences qui intègrent des activités d'apprentissage contextualisées (AAC) reliées au secteur de la foresterie (voir annexe A);
   iii) **2 crédits en éducation coopérative** qui fournissent des occasions d'apprentissage authentiques en milieu de travail et permettent aux élèves de raffiner, d'étendre, d'appliquer et de mettre en pratique des connaissances et des compétences requises dans ce secteur.
2. **7** certifications et formations reconnues par le secteur de la foresterie (**4** obligatoires et **3** à choisir dans le tableau de la page 10).
3. des occasions d'apprentissage par l'expérience dans le secteur.
4. des expériences d'anticipation qui reflètent l'itinéraire d'études de l'élève et ses objectifs de carrière.
5. le développement et l'acquisition de compétences essentielles et d'habitudes de travail documentées à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

L'élève qui satisfait à ces cinq composantes ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario reçoit un diplôme sur lequel figure le sceau rouge de la majeure. On lui remet également le Relevé de la majeure sur lequel sont précisées ses réalisations pour chacune des composantes requises.

Les cinq composantes requises pour obtenir un diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure haute spécialisation forment ensemble un tout permettant de conjuguer des expériences d'apprentissage basées sur le curriculum avec des apprentissages par l'expérience, ce qui augmente la richesse et la variété de ces expériences pour les élèves et les aide à réussir la transition vers le programme d'études ou de formation postsecondaire de leur choix ou le marché du travail.

Les circonstances locales, telles que les installations et l'équipement, les qualifications du personnel et les partenariats ou ententes, déterminent la façon dont les composantes requises pour la majeure peuvent être offertes aux élèves. Selon le cas, le lieu de prestation

peut être une école secondaire, un collège, un centre de formation ou d'autres établissements approuvés. De plus amples renseignements sur la prestation de la majeure sont fournis dans le *Guide de mise en œuvre de la majeure haute spécialisation*, sous la rubrique « Modèles de prestation ».

Aucune substitution dans les cinq composantes requises de la majeure n'est permise.

1. Ensemble des crédits requis

Toutes les majeures comprennent un ensemble de crédits requis composé de crédits de spécialisation, de crédits d'appui et de crédits en éducation coopérative. L'ensemble des crédits requis pour la majeure en foresterie est composé :

i) de 4 crédits de spécialisation;

ii) de 3 crédits d'appui; et

iii) de 2 crédits en éducation coopérative.

Les crédits constituant chaque ensemble préparent l'élève à se diriger vers le collège, la formation en apprentissage, le marché du travail ou l'université.

i) Crédits de spécialisation

Chaque majeure comprend **quatre crédits de spécialisation** qui sont spécifiques à un itinéraire d'études. Ceci permet aux élèves d'acquérir une base solide de connaissances et de développer des compétences propres au secteur économique visé par la majeure. Les crédits de spécialisation peuvent être :

- des crédits du curriculum de l'Ontario;
- des crédits pour des cours élaborés à l'échelon local et approuvés par le Ministère;
- des crédits à double reconnaissance assujettis à une approbation distincte selon d'autres politiques et procédures d'habilitation.

Un ensemble de crédits requis pour la majeure haute spécialisation en foresterie est donné à titre d'exemple à la section D.

ii) Crédits d'appui

Chaque majeure comporte aussi de deux à quatre crédits d'appui du curriculum de l'Ontario. La majeure en foresterie compte **trois crédits d'appui** dont un en français, un en mathématiques et un en sciences (voir le tableau à la page 9). Ces cours, qui sont donnés par les enseignants chargés des disciplines visées, intègrent des activités d'apprentissage contextualisées (AAC) reliées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les AAC permettent aux élèves de faire des liens entre ce qu'ils apprennent et la réalité concrète, et de reconnaître l'utilité de leurs apprentissages dans le secteur de leur majeure. Toute activité d'apprentissage contextualisée doit représenter un minimum de six heures d'études et être élaborée selon le modèle fourni à l'annexe A de ce guide.

iii) Crédits en éducation coopérative

L'éducation coopérative fournit des occasions d'apprentissage authentiques en milieu de travail qui permettent aux élèves de raffiner, d'étendre, d'appliquer et de mettre en pratique des connaissances et des compétences qu'ils acquièrent par l'entremise de l'ensemble des crédits de la majeure. Tous les élèves inscrits à la majeure doivent obtenir **deux crédits en éducation coopérative** liés aux crédits de leur majeure. On recommande même qu'ils en obtiennent plus de deux si les circonstances locales et leur horaire le permettent.

Les cours d'éducation coopérative peuvent donner droit à un ou à deux crédits en 11e ou 12e année. Il convient toutefois de souligner que les élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université ont tout intérêt à obtenir leurs deux crédits en éducation coopérative en 11e année de manière à pouvoir se consacrer entièrement en 12e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université. Selon les circonstances locales, les élèves peuvent obtenir ces crédits d'une des façons suivantes : dans le cadre de la journée scolaire ordinaire ou en suivant un programme de formation continue offert en soirée, un stage d'été ou une classe virtuelle. Voir aussi *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience : Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario* (2000).

Tableau récapitulatif : ensemble des crédits requis pour la majeure en foresterie

L'ensemble des 9 crédits requis en foresterie sont présentés dans le tableau ci-après puis détaillés dans le modèle d'itinéraires d'études de la majeure (p. 17) ainsi que dans l'exemple illustrant un ensemble de crédits requis pouvant être intégrés à l'horaire pour compléter cette majeure (p. 18).

Aucune substitution de crédit n'est permise pour l'ensemble des crédits figurant au tableau. De plus, tous ces crédits doivent être offerts selon l'année d'études spécifiée. Les conseils scolaires sont tenus de soumettre pour approbation au Ministère leurs itinéraires d'études en y détaillant l'ensemble des crédits requis pour chaque majeure. Une fois le modèle approuvé, les conseils scolaires ne peuvent pas modifier l'ensemble de crédits requis de la majeure pour l'année en cours.

Ensemble des crédits requis pour la majeure en foresterie

Crédits		Formation en apprentissage		Collège		Université		Marché du travail	
		11e année	12e année	11e année	12e année	11e année	12e année	11e année	12e année
Crédits de spécialisation en foresterie*		2	2	2	2	2	2	2	2
Crédits d'appui avec AAC	**Français**	1		1		1			1
	Mathématiques		1		1		1	1	
	Sciences	1		1		1		1	
Crédits en éducation coopérative		2		2		2		2	
Nombre total de crédits		9		9		9		9	

* Les cours basés sur le programme-cadre d'éducation technologique du curriculum de l'Ontario peuvent donner droit à un maximum de trois crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement offertes. Ainsi conçus, ces cours permettent aux élèves « d'exercer et de parfaire leurs compétences pour atteindre le niveau de performance requis pour l'accréditation, l'admission aux programmes d'apprentissage ou la participation aux programmes de transition de l'école au monde du travail. » (voir *Le curriculum de l'Ontario, 11e et 12e année – Éducation technologique*, p. 7).

2. Certifications et formations reconnues par le secteur

Les certifications et les formations reconnues par le secteur, incluant celles portant sur la sécurité, sont importantes pour les élèves inscrits à une majeure haute spécialisation et leur fournissent un avantage lorsqu'ils entrent sur le marché du travail, quels que soient leurs objectifs postsecondaires. (Voir le *Guide de mise en œuvre de la majeure haute spécialisation* sous la rubrique « Certifications et formations reconnues par le secteur ».)

Les certifications et les formations doivent :

- être données par une personne détenant la certification, c'est-à-dire une personne reconnue par le fournisseur de la certification ou le secteur en tant qu'administration légalement compétente. (Cette exigence ne s'applique pas à la formation relative au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT] qui est offerte à un niveau de sensibilisation seulement.)
- inclure une composante d'évaluation.
- donner droit, de préférence, à une attestation, telle qu'un certificat ou une lettre, que l'élève pourra placer dans son portfolio et que l'école pourra utiliser à des fins de suivi et pour l'établissement du Relevé de la majeure. Le titre, le nombre d'heures complétées ainsi que la date d'obtention de la certification ou de la formation seront inscrits dans le Relevé de la majeure.

Tel que le précise le tableau ci-après, les élèves inscrits à la majeure haute spécialisation en foresterie doivent obtenir sept (7) certifications ou formations dont quatre (4) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau. Les certifications et formations portant un titre officiel sont introduites par une lettre majuscule. La minuscule dénote plutôt une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une

formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Liste des certifications ou formations reconnues dans le secteur de la foresterie

Quatre (4) certifications ou formations obligatoires			
lecture d'une boussole / cartographie / utilisation d'un système de positionnement mondial (GPS)	Premiers soins	Réanimation cardiorespiratoire (RCR)	sensibilisation au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
débusqueuse et chargeuse forestière – opération et travail sécuritaire	équipement de câble de suspension – travaux en hauteur	équipement de protection individuelle – sécurité des travailleurs de la forêt	exploitation forestière – équipement de sécurité
formation en conduite sécuritaire de véhicules tout-terrain (VTT)	machine de levage et équipement d'amarrage – opération et travail sécuritaire	protection contre les chutes en hauteur	santé et sécurité dans la forêt
secourisme en milieu sauvage	sensibilisation au débardage par câble professionnel	sensibilisation aux ours – prévention	techniques d'abattage et de débusquage sécuritaires des arbres
utilisation sécuritaire de la scie à chaîne	utilisation sécuritaire du propane en forêt		

Il n'est pas permis de faire des substitutions dans la liste ci-dessus ni de changer le nombre de certifications ou de formations requises.

3. Activités d'apprentissage par l'expérience

L'apprentissage par l'expérience comprend des activités qui se déroulent à l'extérieur de la classe ordinaire. Il peut inclure l'observation au poste de travail, le jumelage, l'expérience de travail, l'expérience de travail virtuelle et l'éducation coopérative (voir annexe B).

Ces apprentissages par l'expérience permettent aux élèves inscrits à la majeure de connaître les possibilités d'emploi offertes dans le secteur selon leurs objectifs de carrière.

Les activités d'apprentissage par l'expérience fournissent aux élèves des occasions d'explorer le milieu de travail, d'observer les employés au travail, de participer à leurs tâches et de réfléchir à la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur. Ces activités sensibilisent les élèves aux compétences essentielles et aux habitudes de travail requises dans le secteur tout en leur permettant de les développer et de les documenter à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO). Parmi les tâches relevant d'un apprentissage par l'expérience pourrait figurer celle de donner des exemples explicites d'application des compétences essentielles requises des employés que les élèves ont observés (p. ex., estimatrice ou estimateur, technicienne ou technicien en mesurage du bois).

L'apprentissage par l'expérience peut inclure :

- l'accompagnement de l'élève par un autre élève qui suit un stage d'éducation coopérative dans le secteur de la foresterie (exemple de jumelage);
- l'observation d'une technicienne ou d'un technicien en ressources forestières pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- un stage de travail d'une semaine ou deux auprès d'un ou d'une technologue de produits forestiers (exemple d'expérience de travail);
- la participation de l'élève à une compétition locale, provinciale ou nationale de Compétences Canada;
- la visite d'une scierie;
- une expérience de bénévolat initiée par la collectivité pour la plantation d'arbres;
- la participation à un salon de recrutement, une foire ou une conférence dans le secteur de la foresterie.

Il convient d'encourager les élèves à s'informer des possibilités d'emploi dans le secteur, et plus particulièrement des possibilités d'y travailler en français, par exemple lors de la visite de conférenciers à l'école.

Certaines activités d'apprentissage par l'expérience peuvent être considérées comme des expériences d'anticipation (voir section 4 ci-après) si l'apprentissage en question convient à l'itinéraire d'études de l'élève. L'observation d'un apprenti arboriculteur ou d'une forestière peut être considérée comme une activité d'apprentissage par l'expérience pour tous les élèves inscrits à la majeure en foresterie, ou comme une expérience d'anticipation pour les élèves qui souhaitent exercer ces métiers. Cependant, l'activité ou l'expérience en question ne peut être reportée qu'une seule fois dans le Relevé de la majeure, soit au titre d'un apprentissage par l'expérience, soit à celui d'une expérience d'anticipation. Cette restriction cadre avec l'attente exprimée plus haut selon laquelle on s'attend à ce que le programme de la majeure offre aux élèves une gamme de possibilités d'apprentissage par l'expérience aussi vaste et variée que possible.

L'éducation coopérative est aussi une forme d'apprentissage par l'expérience. Toutefois, pour satisfaire aux exigences du programme de la majeure et aux fins de l'établissement du Relevé de la majeure de l'élève, les deux crédits en éducation coopérative doivent être comptés comme tels dans l'ensemble des crédits requis pour la majeure.

Il revient à l'école d'organiser les stages d'apprentissage par l'expérience de telle manière à satisfaire aux exigences suivantes :

- Le stage doit être évalué par une enseignante ou un enseignant avant d'être offert à l'élève, et plus spécialement la portée et l'envergure des expériences d'apprentissage proposées durant le stage, la qualité du milieu d'apprentissage et les conditions relatives à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail. (Voir *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario*, 2000.)
- Chaque stage doit aussi prévoir une couverture de la Commission de la sécurité professionnelle et une garantie d'assurance contre les accidents de travail contractée par le Ministère ou l'employeur. (Voir la note Politique/Programmes n° 76A émise le 27 septembre 2000.)

Pour un complément d'information, consulter la fiche de renseignements sur l'éducation coopérative affichée au www.edu.gov.on.ca/fre/studentsuccess/pathways/coop/coop_fact_sheet.pdf ainsi que le guide *Travailleur avisé, travailleur en santé! – Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience* affiché au www.livesafeworksmart.net/french/coop/coop_appdx.htm.

Pour des renseignements sur les exigences concernant l'âge minimum que doit avoir l'élève pour participer à des visites et des expériences en milieu de travail, voir l'annexe C.

4. Expériences d'anticipation

Les élèves inscrits à la majeure doivent aussi avoir des expériences d'apprentissage qui reflètent leur itinéraire d'études et leurs objectifs de carrière. Il pourrait s'agir de la visite d'un collège pour se renseigner sur un programme ou de l'observation d'une classe à l'université dans le domaine d'intérêt de l'élève, ou encore de la visite d'un site forestier ou d'une entreprise où des personnes exercent le métier qui intéresse l'élève. Des causeries ou des entretiens avec des gens de métier ou des professionnels de l'enseignement pourraient aussi être proposés aux élèves de manière à ce qu'ils puissent s'informer au sujet des études ou de la formation qu'ils désirent entreprendre. La durée des expériences d'anticipation pourra varier selon le cas, de quelques heures à l'ensemble des heures requises pour compléter un cours dans son entier. En voici quelques exemples.

- *Collège :* mener une entrevue auprès d'un membre du personnel du ministère des Richesses naturelles.
- *Formation en apprentissage :* passer une journée auprès d'un arboriculteur ou d'une arboricultrice.
- *Marché du travail :* faire la tournée d'une usine de fabrication de produits ligneux.
- *Université :* passer une journée auprès d'une étudiante ou d'un étudiant et participer aux cours magistraux ou aux ateliers qu'il suit.
- *Tous les itinéraires d'études :* participer à un atelier sur la prévention des incendies de forêt de Parcs Canada.

Une tâche qui reflète l'itinéraire d'études de l'élève doit être proposée à la suite de chaque expérience d'anticipation. Par exemple, l'élève qui désire suivre une formation en apprentissage pourrait avoir à consigner dans un questionnaire des renseignements obtenus auprès d'une arboricultrice ou d'un arboriculteur sur sa formation puis à rédiger un rapport de synthèse à partir de ces renseignements.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail à documenter à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO)

Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) a identifié et homologué les « compétences essentielles » dont les personnes ont besoin pour s'épanouir pleinement, apprendre et travailler dans la société. Les compétences essentielles sont des compétences de base qui rendent possible l'acquisition d'autres compétences spécifiques à un emploi ou à un milieu de travail, telles que des habiletés techniques. Ces compétences permettent aux personnes d'accomplir les tâches se rattachant à leur emploi et de participer pleinement au milieu de travail et à la vie de leur collectivité. Ces compétences essentielles sont transférables de l'école au milieu de travail, d'un emploi à un autre et d'un secteur à un autre. Le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités ont développé le Passeport-compétences de l'Ontario (PCO) à partir des compétences essentielles de RHDSC. Le PCO présente aussi des habitudes de travail nécessaires pour vivre, apprendre et travailler. Les compétences essentielles et les habitudes de travail identifiées dans le PCO sont répertoriées ci-après.

Compétences essentielles	Habitudes de travail
Communication • Lecture de textes • Rédaction • Utilisation de documents • Informatique • Communication verbale *Calcul* • Computations monétaires • Calendriers des budgets et des opérations comptables • Mesures et calculs • Analyse de données numériques • Calcul approximatif *Capacité de raisonnement* • Planification et organisation du travail • Prise de décisions • Résolution de problèmes • Recherche de renseignements	• Sécurité au travail • Travail en équipe • Fiabilité • Organisation • Travail en autonomie • Initiative • Autonomie sociale • Service à la clientèle • Entrepreneuriat

Le Passeport-compétences de l'Ontario décrit clairement les compétences requises dans presque toutes les professions ainsi que des habitudes de travail importantes pour réussir en milieu de travail. Le PCO est conçu pour être compris de tous et aider les élèves à entrevoir leur choix de métier ou de profession par le prisme de l'école, au fur et à mesure que se construisent leurs compétences et leur confiance en eux et que se précisent leurs objectifs de carrière. Le PCO fournit également aux employeurs des outils pour documenter méthodiquement et de façon cohérente la démonstration des compétences et des habitudes de travail des élèves dans leur milieu de travail.

Les représentants des secteurs consultés lors de l'élaboration des majeures haute spécialisation ont souligné l'importance des compétences essentielles et des habitudes de travail. Les élèves inscrits à la majeure haute spécialisation en foresterie utilisent le plan de travail du PCO pour documenter les compétences essentielles et les habitudes de travail qu'ils développent par l'entremise des activités d'apprentissage par l'expérience, des expériences d'anticipation et des stages d'éducation coopérative. Pour leur part, les employeurs évaluent et documentent la démonstration de celles-ci dans le plan de travail de l'élève.

Pour exploiter les applications et les ressources du PCO aux fins de la prestation d'une majeure, visiter le site du PCO à l'adresse suivante : http://skills.edu.gov.on.ca. Pour des exemples d'utilisation du PCO, voir le *Guide de mise en œuvre de la majeure haute spécialisation*, sous la rubrique « Compétences essentielles et habitudes de travail à documenter à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO) ».

D. Itinéraires d'études de la majeure haute spécialisation en foresterie

Cette section présente des suggestions que les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter pour faire connaître la majeure haute spécialisation en foresterie aux élèves dès la 7e année et les inciter à l'explorer. Il est en effet important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leur cheminement.

À cet effet, deux outils importants leur sont fournis dans cette section :

- le modèle d'itinéraires d'études de la majeure haute spécialisation en foresterie qui montre les cours que les élèves de 9e et 10e année peuvent prendre pour explorer la majeure haute spécialisation en foresterie, ainsi que l'ensemble des crédits à obtenir en 11e et 12e année pour compléter le programme selon la destination postsecondaire;
- un tableau illustrant un ensemble de crédits pouvant être intégrés à l'horaire pour compléter cette majeure.

Suggestions relatives à la promotion et à la planification de la majeure haute spécialisation en foresterie

7e et 8e année : sensibilisation

Les exemples suivants sont suggérés pour sensibiliser les élèves de 7e et 8e année au programme de la majeure :

- organiser des excursions scolaires, des compétitions et des activités se rattachant à la majeure dans la communauté;
- planifier des présentations ou des causeries animées par des conférenciers ou des gens de métier actifs dans le secteur;
- offrir un programme d'été parrainé par le secteur avant l'entrée au secondaire;
- organiser à l'école secondaire des expériences dans un programme relié au secteur;
- inviter des élèves inscrits à la majeure à venir partager leur expérience avec les élèves.

9e et 10e année : exploration

Les élèves qui envisagent de s'inscrire à la majeure haute spécialisation en foresterie pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur de la foresterie.

- Le cours *Introduction à la technologie* est recommandé pour tous les itinéraires d'études de la majeure centrés sur l'éducation technologique. Il offre aux élèves de 9e année la possibilité d'explorer diverses technologies, incluant celles reliées à la foresterie, et de s'adonner à des activités s'y rattachant.
- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.

11e et 12e année : spécialisation

Les élèves inscrits à la majeure haute spécialisation en foresterie acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau rouge de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents ou tuteurs consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Des partenaires du secteur de la foresterie ont par ailleurs indiqué qu'une connaissance de l'entrepreneuriat et des pratiques commerciales de base était importante pour les élèves qui se préparent à un métier ou une profession dans le secteur. Il est donc recommandé que les élèves complètent un cours du curriculum de l'Ontario portant sur l'entrepreneuriat en 11e ou 12e année.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la majeure haute spécialisation.

Modèle d'itinéraires d'études de la majeure haute spécialisation en foresterie

- Cases vertes : crédits requis pour la majeure haute spécialisation en foresterie
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- (R) : crédits recommandés selon l'itinéraire d'études de l'élève

9e année *Exploration*	**10e année** *Exploration*	**Itinéraire : Formation en apprentissage** *Spécialisation*		**Itinéraire : Collège** *Spécialisation*		**Itinéraire : Université** *Spécialisation*		**Itinéraire : Marché du travail** *Spécialisation*	
		11e année	**12e année**	**11e année**	**12e année**	**11e année**	**12e année**	**11e année**	**12e année**
Crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire
(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français
(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	Mathématiques	(O) Mathématiques	Mathématiques	(O) Mathématiques	Mathématiques	Mathématiques	(R) Mathématiques
(O) Sciences	(O) Sciences	Sciences	(R) Sciences	Sciences	(R) Sciences	Sciences	(R) Sciences	Sciences	Crédit optionnel ou obligatoire
(O) Géographie du Canada	(O) Histoire du Canada	**Majeure en foresterie**	**Majeure en foresterie**	**Majeure en foresterie**	**Majeure en foresterie**	**Majeure en foresterie**	**Majeure en foresterie**	**Majeure en foresterie**	**Majeure en foresterie**
(O) English	(O) Exploration de carrière / Éducation à la citoyenneté	**Majeure en foresterie**	**Majeure en foresterie**	**Majeure en foresterie**	**Majeure en foresterie**	**Majeure en foresterie**	**Majeure en foresterie**	**Majeure en foresterie**	**Majeure en foresterie**
(O) Vie active et santé	(O) Éducation artistique	(Peut compter comme crédits obligatoires) **Éducation coopérative (2 crédits)** *en 11e ou 12e année*		(Peut compter comme crédits obligatoires) **Éducation coopérative (2 crédits)** *en 11e ou 12e année*		(Peut compter comme crédits obligatoires) **Éducation coopérative (2 crédits)** *en 11e ou 12e année*		(Peut compter comme crédits obligatoires) **Éducation coopérative (2 crédits)** *en 11e ou 12e année*	
(R) Introduction à la technologie	(R) Technologie des transports *ou* Technologie de la fabrication	(R) Géographie *ou* crédit obligatoire ou optionnel	Affaires et commerce *ou* crédit additionnel en éducation coopérative ou crédit optionnel	(R) Géographie *ou* crédit obligatoire ou optionnel	Affaires et commerce *ou* crédit additionnel en éducation coopérative ou crédit optionnel	(R) Géographie *ou* Sciences	(R) Mathématiques	(R) Géographie *ou* crédit obligatoire ou optionnel	Affaires et commerce *ou* crédit additionnel en éducation coopérative ou crédit optionnel

Ensemble des crédits requis pour la majeure haute spécialisation en foresterie (exemple)

- Cases vertes : crédits requis pour la majeure haute spécialisation en foresterie
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- (R) : crédits recommandés selon l'itinéraire d'études de l'élève
- C, E, M, O ou U à la fin des codes de cours indiquent les filières de cours suivants : C / précollégial; E / préemploi; M / préuniversitaire/précollégial; O / ouvert; U / préuniversitaire

Itinéraire : Formation en apprentissage		**Itinéraire : Collège**		**Itinéraire : Université**		**Itinéraire : Marché du travail**	
11e année	**12e année**	**11e année**	**12e année**	**11e année**	**12e année**	**11e année**	**12e année**
English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire
(O) FRA3E Français	(O) FRA4E Français	(O) FRA3C Français	(O) FRA4C Français	(O) FRA3U Français	(O) FRA4U Français	(O) FRA3E Français	(O) FRA4E Français
(O) MCF3M Modèles de fonctions	MCT4C Mathématiques de la technologie au collège	(R) MCF3M Modèles de fonctions	MCT4C Mathématiques de la technologie au collège	(O) MCR3U Fonctions	MHF4U Fonctions avancées	(O) MEL3E Mathématiques de la vie courante	(R) MEL4E Mathématiques de la vie courante
SBI3C Biologie	(R) SNC4E Sciences	SBI3C Biologie	(R) SCH4C Chimie *ou* SPH4C Physique	SBI3U Biologie	(R) SCH4U Chimie	SNC3E Sciences	(R) SNC4E Sciences
Crédit de spécialisation THF35*	**Crédit de spécialisation** CGR4E Environnement et gestion des ressources	**Crédit de spécialisation** THF35*	**Crédit de spécialisation** CGR4M Environnement et gestion des ressources	**Crédit de spécialisation** THF35*	**Crédit de spécialisation** CGO4M Géomatique : la géotechnologie en action	**Crédit de spécialisation** THF35*	**Crédit de spécialisation** CGR4E Environnement et gestion des ressources
Crédit de spécialisation TMJ3E Technologie de la fabrication *ou* TTJ3E Technologie des transports	**Crédit de spécialisation** TMJ4E Technologie de la fabrication *ou* TTJ4E Technologie des transports	**Crédit de spécialisation** TMJ3C Technologie de la fabrication	**Crédit de spécialisation** CGO4M Géomatique : la géotechnologie en action *ou* TMJ4C Technologie de la fabrication	**Crédit de spécialisation** TMJ3C Technologie de la fabrication	**Crédit de spécialisation** SBI4U Physique *ou* SBI4U Biologie	**Crédit de spécialisation** TMJ3E Technologie de la fabrication *ou* TTJ3E Technologie des transports	**Crédit de spécialisation** TMJ4E Technologie de la fabrication *ou* TTJ4E Technologie des transports
(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) *en 11e ou 12e année*		(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) *en 11e ou 12e année*		(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) *en 11e ou 12e année*		(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) *en 11e ou 12e année*	
(R) CGT3E Géographie et technologie : les outils du géographe	BDV4C Planification d'une entreprise	(R) CGT3E Géographie et technologie : les outils du géographe	BDV4C Planification d'une entreprise	(R(SCH3U Chimie	(R) MDM4U Mathématiques de la gestion des données	(R) CGT3E Géographie et technologie : les outils du géographe	GLN4O Saisir le milieu de travail

* THF35 : cours élaboré à l'échelon local (voir annexe D)

E. Professions dans le secteur de la foresterie

La Classification nationale des professions (CNP) classe et décrit les professions au Canada à l'aide d'un système de code numérique de quatre chiffres appelé Code national des professions. Ce système et ces codes constituent la source officielle de renseignements sur les professions au Canada. Il suffit d'entrer ce code de quatre chiffres dans la case « Recherche rapide » sur le site Web de la CNP (www23.hrdc-drhc.gc.ca) pour obtenir des renseignements sur les professions reliées à une carrière.

Pour de plus amples renseignements sur une profession, on peut également visiter le site Web du Passeport-compétences de l'Ontario (http://skills.edu.gov.on.ca). Il suffit de cliquer sur « Professions et tâches » dans la barre de navigation, puis de choisir « Classés par code » et enfin de cliquer sur le crochet (✔) « Échantillon de tâches du milieu de travail » pour obtenir une description de la profession, un sommaire des compétences essentielles requises dans cette profession et une liste de tâches typiques accomplies au travail. Des liens permettent aussi l'accès à d'autres sites sur la carrière et l'emploi.

Le tableau suivant contient des exemples de professions propres au secteur de la foresterie réparties selon le genre de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour chaque profession. Leur nomenclature et code sont tirés de la banque de données du CNP et pourraient différer un peu de ceux utilisés sur le terrain.

Collège	**Formation en apprentissage**
• Conseiller/conseillère en inventaire forestier (2223) • Pompier forestier/pompière forestière (8422) • Technicien/technicienne en mesurage du bois – exploitation forestière (2223) • Technicien/technicienne en ressources forestières (2223) • Technologue des produits forestiers (2211) • Technologue et technicien/technicienne en génie forestier (2223) • Technologue et technicien/technicienne de systèmes d'information géographique (SIG) (2255)	• Arboriculteur/arboricultrice – aménagement paysager (2225)

Marché du travail

- Affûteur-ajusteur/affûteuse-ajusteuse de scies (7383)
- Conducteur/conductrice de machines d'abattage (8241)
- Conducteur/conductrice de scarificateur – foresterie (8422)
- Conducteur/conductrice de scies à chaîne et d'engins de débardage (8421)
- Opérateur/opératrice de scie de débroussaillage (8422)
- Opérateur/opératrice de scie pour coupe d'éclaircie (8422)
- Ouvrier/ouvrière de pépinières et de serres (8432)
- Planteur saisonnier/planteuse saisonnière d'arbres (8616)
- Travailleur/travailleuse d'équipe forestière (8422)
- Travailleur forestier/travailleuse forestière – exploitation forestière (8421)
- Travailleur sylvicole/travailleuse sylvicole (8422)
- Travailleur/travailleuse à la pièce – sylviculture (8422)
- Travailleur/travailleuse d'équipe forestière (8422)

Université

- Écologiste des forêts (2121)
- Forestier/forestière (2122)
- Forestier spécialiste de projets (2122)
- Ingénieur arpenteur/ingénieure arpenteuse (2131)
- Ingénieur forestier/ingénieure forestière (2122)

F. Programmes postsecondaires et de formation dans le secteur de la foresterie

On trouvera ci-dessous des exemples de programmes postsecondaires et de formations liés au secteur de la foresterie ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit.

Collège

Programmes offerts en français :

Techniques chimiques – aspect environnemental	Diplôme
Techniques de foresterie et de la gestion de pêche et de faune	Diplôme
Techniques forestières	Diplôme
Technologie en gestion de la pêche et de la faune – spécialisation	Diplôme
Technologie forestière	Diplôme
Travail forestier	Diplôme

Programmes offerts en anglais :

Arboriculturist	Diploma
Enforcement Officer – Forestry	Diploma
Extension Ranger – Forestry	Diploma
Field Naturalist	Diploma
Forest Fire Technician	Diploma
Forestry Technician	Diploma
Geomatics/GIS Technician	Diploma

Formation en apprentissage

Programmes offerts en français :

Arboriste	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle

Programmes offerts en anglais :

Arborist	Certificate of Apprenticeship/ Certificate of Qualification

Milieu de travail

Programmes offerts en français :

Affûteur-ajusteur/affûteuse-ajusteuse de scie	Certificat
Débroussailleur/débroussailleuse	Certificat
Opérateur/opératrice de scie pour coupe d'éclaircie	Certificat
Planteur saisonnier/planteuse saisonnière d'arbres	Certificat
Ramasseur/ramasseuse de cônes	Certificat
Travailleur forestier/travailleuse forestière	Certificat

Programmes offerts en anglais :

Brusher	Certificat
Cone Harvester	Certificat
Forestry Worker	Certificat
Saw Filer/Fitter	Certificat
Spacer	Certificat
Tree Planter	Certificat

Université

Programmes offerts en français :

Biochimie	Baccalauréat
Géographie	Baccalauréat
Géographie physique	Baccalauréat
Gestionnaire de projets – foresterie	Baccalauréat
Ingénieur en foresterie	Baccalauréat
Sciences	Baccalauréat
Sciences, spécialisé approfondi en biologie (option écologie/évolution/comportement)	Baccalauréat

Programmes offerts en anglais :

Forestry Engineer	Bachelor's degree
Project Management – Forester	Bachelor's degree

G. Ressources

Les ressources ci-après sont accessibles en ligne et peuvent servir aux recherches d'information liées au secteur de la foresterie, à la formation et à la santé et la sécurité en milieu de travail.

Associations et autres

Association de l'éducation coopérative de l'Ontario	www.ocea.on.ca
Association forestière canadienne (AFC)	www.canadianforestry.com
Association pour l'amélioration des sols et récoltes de l'Ontario	http://ontariosoilcrop.org/default.aspx
Entreprises Canada (Plan d'affaires interactif)	www.entreprisescanada.ca/pai/
Entreprises Canada (Services aux entrepreneurs)	www.entreprisescanada.ca
Fondation canadienne d'éducation économique (FCEE)	www.cfee.org
Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs	www.fcje.ca
International Fluid Power Society (site en anglais)	www.ifps.org/certification
L'Alliance des conseils sectoriels	www.councils.org
L'Association des conseillers en orientation de l'Ontario (site en anglais)	www.osca.ca
Le Conference Board du Canada	www.conferenceboard.ca/francais
Regroupement des organismes du patrimoine franco-ontarien (Francoroute)	www.ropfo.ca
Réseau de forêts modèles	www.modelforest.net/cmfn/fr
Ressources humaines et Développement social Canada	www.rhdsc.gc.ca

Cheminement de carrière : formation, études et métiers

Applications du travail et de l'apprentissage (Projet national ATA)	www.awal.ca
Career Cruising (site en anglais)	www.careercruising.com

Centre d'études indépendantes	www.ilc.org/index2.html
Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario	http://centre.ouac.on.ca
Centre de services aux entreprises Canada-Ontario	www.entreprisescanada.ca/ontario
Compétences Canada	www.skillscanada.com
Emploi-Avenir	www.jobfutures.ca
Emploi Ontario	www.edu.gov.on.ca/fre/tcu/etlanding.html
Entrepreneuriat Québec	www.lancement-e.com
Guichet Emplois	www.jobbank.gc.ca
Industrie Canada	www.strategis.ic.gc.ca
Jeunes Entreprises	www.jacan.org
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	www.edu.gov.on.ca/fre/tcu/
Ministère de la Recherche et de l'Innovation	www.mri.gov.on.ca
Ministère de l'Éducation	www.edu.gov.on.ca/fre/
Ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat	www.sbe.gov.on.ca
Ministère des Richesses naturelles	www.mnr.gov.on.ca
Ministère du Travail	www.labour.gov.on.ca
Ontario *info* Emploi	www.onwin.ca/francais/index.cfm
« Passage... vers la réalisation professionnelle », programme du Réseau SocioAction des Femmes francophones (RéSAFF)	www.resaff.ca/fr/Programme_PASSAGE_101.html
Passeport-compétences de l'Ontario (PCO)	http://skills.edu.gov.on.ca
Passeport pour la prospérité	www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/job/passport
Perspectives Jeunesse Ontario	www.youthjobs.gov.on.ca
Perspectives Ontario (*Guide de la planification de carrière en Ontario*)	www.edu.gov.on.ca/fre/prospects/
Service d'admission des collèges de l'Ontario	www.collegesdelontario.ca
Skills Canada – Ontario (site en anglais)	www.skillsontario.com
Statistique Canada	www.statcan.ca
Vos compétences sont-elles à la hauteur? TOWES	http://measureup.towes.com

Santé, sécurité et certifications

Ambulance St-Jean	www.sja.ca/fr
Association pour la sécurité au travail dans l'industrie forestière de l'Ontario (ASTIFO)	www.ofswa.on.ca/courses/training/html
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST)	www.cchst.ca
Centre écologique du Canada	www.canadianecology.ca
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)	www.wsib.on.ca
Conseil canadien de la sécurité (CCS)	www.safety-council.org/CCS/findex.html
Croix-Rouge canadienne	www.croixrouge.ca
Entreprises d'été (Ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat)	www.sbe.gov.on.ca/ontcan/sbe/fr/youth_summerco_fr.jsp
Industrial Accident Prevention Association (IAPA) (site en anglais)	www.iapa.ca
Institut canadien du commerce du détail (ICCD)	www.retaileducation.ca/cms/sitem.cfm/fr
Le travail sécuritaire en forêt : Lignes directrices sur les techniques d'abattage (Publication disponible en ligne – Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail, CSSIAT)	www.whscc.nb.ca/docs/FellingGuide_f.pdf
Passeport sécurité	www.passporttosafety.com/francais/
Prevention Dynamics (site en anglais)	www.preventiondynamics.com
Programme ontarien de formation sur les pesticides	www.opep.ca/French/default.htm
Sensibilisation des jeunes à la sécurité au travail	www.prevenez-les.ca
Société de sauvetage	www.lifesaving.ca
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – formation en ligne (site en anglais)	www.virtualwhmis.com
Travailleur avisé, travailleur en santé!	www.livesafeworksmart.net

H. Annexes

Annexe A : Activité d'apprentissage contextualisée (AAC) pour la majeure haute spécialisation

Les crédits d'appui requis aux fins de la majeure doivent intégrer des activités d'apprentissage contextualisées (AAC). Il s'agit d'activités requérant l'application de connaissances et de compétences qui sont étroitement liées au secteur économique de la majeure. Ces activités d'apprentissage permettent de satisfaire aux attentes du curriculum se rattachant à ces cours.

L'activité d'apprentissage doit représenter un minimum de six heures d'études. Les conseils scolaires peuvent élaborer une activité d'apprentissage contextualisée dont la réalisation demandera ces six heures ou une séquence d'activités plus courtes qui requerront ensemble six heures d'études.

Le formulaire ci-joint doit être utilisé pour décrire chaque activité ou série d'activités d'apprentissage contextualisée associée aux crédits d'appui de la majeure. Les conseils scolaires soumettront pour approbation au ministère de l'Éducation les formulaires dûment remplis et y joindront tout le matériel à utiliser pour compléter les activités (p. ex., exercices, clés de correction).

Modèle à utiliser pour l'activité d'apprentissage contextualisée

(Soumettre tout le matériel en format Microsoft Word.)

Renseignements généraux

Conseil scolaire : _____

Date d'élaboration de l'AAC : _____

Personne pouvant fournir des renseignements sur cette activité :

_____

Poste : _____

Téléphone : ( )_____-_____ Télécopieur : ( )_____-_____

Courriel : _____

Majeure haute spécialisation	
Code et titre du cours	
Titre de l'activité ou de la série d'activités comptant au titre d'une AAC	

Modèle pour l'AAC | suite >

> ***Modèle pour l'AAC | suite***

Brève description de l'activité d'apprentissage contextualisée (ou de la série d'activités comptant au titre d'une AAC)	
Durée	*(Un minimum de 6 heures est requis pour compléter l'activité ou la série d'activités.)*
Attente(s)	*(Indiquer le ou les domaines d'étude du programme-cadre et l'attente ou les attentes à évaluer pour l'activité ou la série d'activités.)*
Contenus d'apprentissage	*(Indiquer la ou les rubriques du programme-cadre et les contenus d'apprentissage se rapportant aux attentes évaluées pour l'activité ou la série d'activités.)*
Compétences essentielles et habitudes de travail identifiées à l'aide du Passeport-compétences de l'Ontario	*(Indiquer les compétences essentielles et les habitudes de travail identifiées à l'aide du Passeport-compétences de l'Ontario et exercées du fait de cette activité ou de cette série d'activités.)*
Attentes relatives à l'enseignement religieux le cas échéant	

> ***Modèle pour l'AAC | suite***

Stratégies d'enseignement et d'évaluation

Notes de l'enseignante ou de l'enseignant *(Fournir des suggestions qui faciliteront la prestation de l'activité d'apprentissage contextualisée. Par exemple, rappeler aux enseignants de veiller à ce que tout le matériel nécessaire, notamment les documents authentiques du secteur, soit mis à la disposition des élèves pour l'activité.)*

Mise en situation *(L'enseignante ou l'enseignant présente aux élèves une situation de travail reliée à la majeure.)*

Stratégies *(Dans un style télégraphique, l'enseignante ou l'enseignant énumère dans un ordre séquentiel et décrit les stratégies d'enseignement et d'évaluation utilisées pour appuyer l'apprentissage. Il faut joindre tous les exercices, les questionnaires, les projets, les expériences, etc., qui sont destinés aux élèves.)*

Évaluation du rendement de l'élève – Sommaire

(Énumérer toutes les tâches d'évaluation reliées aux stratégies décrites dans la section précédente. Joindre les listes de vérification, les grilles d'évaluation adaptées, les clés de correction, etc.)

Stratégies / Tâches d'évaluation *(Ajouter d'autres rangées au besoin.)*	**But de l'évaluation** (diagnostique, formative, sommative)
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	

Notes, commentaires ou explications

(Donner tout autre renseignement pertinent ou suggestion pouvant aider les enseignants à offrir l'activité ou la série d'activités d'apprentissage contextualisées.)

> **Modèle pour l'AAC | suite**

Ressources

(Énumérer toutes les ressources nécessaires pour offrir l'activité ou la série d'activités.)

Matériel utilisé en milieu de travail *(p. ex., dessins techniques, guides, cahier de spécifications, feuilles d'analyse)*

Ressources humaines

Imprimés

Vidéos / DVD

Logiciels

Sites Web

Autres

Modèle pour l'AAC | suite >

Adaptations

(Énumérer les adaptations pédagogiques, les adaptations environnementales et les adaptations en matière d'évaluation.)

Matériel annexé

Énumérer la liste du matériel envoyé avec cette activité d'apprentissage contextualisée. (Joindre tout le matériel utilisé pour offrir l'activité ou la série d'activités d'apprentissage contextualisées, comme les feuilles de travail des élèves, les tests, etc.)

Annexe B : Renseignements relatifs aux formes d'apprentissage par l'expérience et programmes connexes*

Durée	Crédits	Description	Éléments clés
Observation au poste de travail			
de 1/2 à 1 journée (dans certains cas 3 jours)	aucun	observation individuelle d'un travailleur ou d'une travailleuse dans un lieu de travail	• jumelage d'un élève avec un travailleur qui occupe un emploi particulier • peut être intégrée à un cours donnant droit à un ou des crédits • peut faire partie d'un programme de transition de l'école au monde du travail • requiert les formulaires de sorties éducatives pour les observations d'une journée† • requiert un « accord sur la formation pratique » pour des observations de plus d'une journée à condition que l'élève ait au moins 14 ans†
Jumelage			
de 1/2 à 1 journée	aucun	observation individuelle d'un élève d'un programme d'éducation coopérative sur le lieu du stage	• jumelage d'un élève avec un élève d'un programme d'éducation coopérative • peut être intégré à un cours donnant droit à un ou des crédits • peut faire partie d'un programme de transition de l'école au monde du travail • requiert les formulaires de sorties éducatives†
Expérience de travail			
de 1 à 4 semaines	aucun	occasion d'apprentissage pratique dans le cadre d'un cours donnant droit à un ou des crédits, qui offre à l'élève des expériences de travail de courte durée, soit généralement une semaine ou deux, mais jamais plus de quatre semaines	• stage de courte durée en rapport avec une discipline particulière • fait partie intégrante d'un cours particulier donnant droit à un ou des crédits • requiert une préparation au stage • requiert un plan d'apprentissage personnalisé • requiert un « accord sur la formation pratique » à condition que l'élève ait au moins 14 ans†
Expérience de travail virtuelle			
l'équivalent de 1 à 4 semaines	aucun	expérience de travail simulée, dans le cadre de cours donnant droit à un ou des crédits, qui permet aux élèves, y compris ceux qui bénéficient d'un plan d'enseignement individualisé ou de services à l'enfance en difficulté et ceux qui étudient dans les régions rurales, de se prévaloir d'expériences de travail plus variées que celles offertes par l'économie locale	• stage de travail virtuel de courte durée en rapport avec une discipline particulière, qui est possible grâce à l'utilisation de logiciels et d'Internet • fait partie intégrante d'un cours particulier donnant droit à un ou des crédits • requiert une préparation au stage • requiert un plan d'apprentissage personnalisé • requiert une formation sur les protocoles du réseau Internet (sécurité, respect de la vie privée et confidentialité)

Renseignements | suite >

> ***Renseignements | suite***

Durée	Crédits	Description	Éléments clés
Éducation coopérative			
une année entière ou un semestre entier, selon le cas	1 crédit pour chaque cours d'éducation coopérative de 110 heures donnant droit à un crédit, terminé avec succès	expérience d'apprentissage pratique permettant d'obtenir des crédits, qui intègre le travail théorique fait en classe et des expériences pratiques dans un lieu de travail pour permettre aux élèves d'appliquer et de raffiner les connaissances et les habiletés acquises dans un cours connexe du curriculum ou un cours élaboré à l'échelon local	• requiert un plan d'apprentissage personnalisé • permet d'obtenir des crédits • requiert 15 heures de préparation au stage • est suivie par l'enseignante ou l'enseignant chargé de l'éducation coopérative • comporte une composante en salle de classe et en milieu de travail • suppose une réflexion sur l'apprentissage • comprend une évaluation du rendement des élèves • requiert 7 heures d'intégration en salle de classe par crédit • requiert un « accord sur la formation pratique » à condition que l'élève ait au moins 14 ans†
Programme de transition de l'école au monde du travail			
variable (entre 3 et 4 semestres pendant les 11e et 12e années), mais le plus souvent au moins 2 ans	variable suivant le type d'expérience pratique dans un lieu de travail	combinaison d'éducation et de formation à l'école et au travail qui offre toute une gamme d'occasions d'apprentissage	• est axé sur l'élève qui compte se joindre directement à la population active à la fin de ses études secondaires • requiert l'établissement de partenariats avec des employeurs • apporte un renforcement au curriculum grâce à la participation des employeurs • permet d'obtenir des crédits d'éducation coopérative • requiert un « accord sur la formation pratique » à condition que l'élève ait au moins 14 ans†
Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO)			
variable (entre 3 et 4 semestres pendant les 11e et 12e années), mais le plus souvent au moins 2 ans	variable suivant les occasions offertes au niveau local	possibilité pour un élève de satisfaire aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires tout en suivant un programme d'apprentissage visant l'exercice d'un métier	• vise les élèves de 16 ans et plus qui ont déjà obtenu 16 crédits en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires • peut supposer l'inscription de l'élève à un programme d'apprentissage • requiert la présentation, de la part de l'élève et du superviseur, d'une documentation descriptive des compétences spécifiques acquises dans un métier • permet d'obtenir des crédits d'éducation coopérative • requiert un « accord sur la formation pratique »†

* Adapté du document intitulé *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience* (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2000, p. 7 et 8).

† Voir la note Politique/Programmes nº 76A, *Assurance contre les accidents du travail pour les élèves des programmes de formation pratique*, affichée sur le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/76af.html. Voir aussi l'annexe B du *Guide de mise en œuvre de la majeure haute spécialisation*. Il revient aux enseignantes et aux enseignants chargés des programmes de formation pratique de veiller à ce que le milieu de travail dans lequel chaque élève est placé soit conforme aux normes en vigueur en matière de santé et de sécurité.

Annexe C : Âge minimum pour travailler et visiter des lieux de travail en Ontario[1]

Majeure haute spécialisation[2]	Genre de lieu de travail	Âge minimum pour travailler	Âge minimum pour travailler / conditions pour visiter[3]
• Affaires • Arts et culture • Hôtellerie et tourisme • Santé et bien-être	Établissements industriels[4] tels que bureaux, magasins, installations sportives, aires de service de restaurant	14	Le règlement régissant les établissements industriels (Règlement 851, R.R.O. 1990) adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité et la santé au travail* énonce les restrictions relatives à l'âge minimum pour les travailleurs et s'applique à des lieux de travail tels que des bureaux, magasins, installations sportives, restaurants et usines. Toutefois, le règlement stipule que les personnes plus jeunes que l'âge minimum peuvent *visiter* ces établissements (mais pas y *travailler*) si : • elles sont accompagnées d'une personne qui a atteint l'âge de la majorité (p. ex., une personne de 18 ans); • elles sont guidées lors d'une visite de l'établissement industriel (p. ex., bureau, magasin, installation sportive ou usine); • elles sont dans une aire de l'établissement industriel utilisée pour la vente; ou • elles sont dans une aire de l'établissement à laquelle le public a généralement accès.
• Affaires • Fabrication • Hôtellerie et tourisme • Transports	La plupart des usines[5] y compris les restaurants et toute cuisine commerciale, les garages d'entretien de véhicules automobiles, les aires de préparation des fruits et légumes frais et de la viande ou les aires d'expédition et de réception des épiceries, des buanderies et des entrepôts	15	
• Foresterie	Exploitation forestière[6]	16	

N.B.: Les notes explicatives sont regroupées à la suite de ce tableau.

Âge minimum | suite >

> *Âge minimum | suite*

Majeure haute spécialisation[2]	**Genre de lieu de travail**	**Âge minimum pour travailler**	**Âge minimum pour travailler / conditions pour visiter**[3]
• Construction	Chantier de construction[7]	16 En vertu du règlement régissant les chantiers de construction (Règlement 213/91) adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité et la santé au travail*, l'âge minimum pour travailler *ou* visiter *tout* chantier de construction est de 16 ans. Une personne âgée de moins de 16 ans peut visiter un chantier de construction *seulement lorsque les travaux n'y sont pas effectués*. (Veuillez cependant noter que les définitions de *construction* et de *chantier de construction* comprennent une grande diversité de genres de travail et de lieux de travail. Il est important d'examiner les définitions attentivement. Voir note 7, ci-dessous.)	
• Exploitation minière	Mines de surface[8], installations minières[9] Mines souterraines Front de taille d'une mine de surface	16 18 18	Le règlement régissant les mines et les installations minières (Règlement 854, R.R.O. 1990) adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité et la santé au travail* permet les visites guidées ou les visites aux mines et aux installations minières de personnes plus jeunes que l'âge minimum pour travailler, si elles sont accompagnées et sous la direction d'un guide.
• Agriculture • Environnement • Horticulture et aménagement paysager • Santé et bien-être	Certains lieux de travail (ou des parties de ces derniers) peuvent être visés, en ce qui concerne les restrictions d'âge, par les règlements régissant d'autres secteurs. Par exemple, voir le règlement sur les établissements industriels (Règlement 851, R.R.O. 1990).		
• Construction • Fabrication	Nettoyage de vitres	18	*Sans objet.* (Le règlement régissant le nettoyage de vitres est le Règlement 859, R.R.O. 1990.)

N.B.: Les notes explicatives sont regroupées à la suite de ce tableau.

Âge minimum | suite >

> *Âge minimum | suite*

Notes explicatives

1. Tel que précisé dans les règlements adoptés en vertu de la *Loi sur la sécurité et la santé au travail*. D'autres lois et règlements adoptés en vertu de ces lois déterminent l'âge minimum pour une variété de métiers.

   De plus, certains lieux de travail ont établi leur propre âge minimum d'embauche, *plus rigoureux*. Par exemple, certains établissements de vente au détail et chaînes de restaurants n'embaucheront personne de moins de 16 ans, même si la limite d'âge minimum légale est inférieure. De même, certains établissements industriels et autres lieux de travail qui exigent l'utilisation d'équipement lourd ou de machinerie n'embaucheront personne de moins de 18 ans, même si la limite d'âge minimum légale peut être inférieure. De telles exigences particulières quant à l'âge minimum peuvent être acceptables, pourvu que leurs restrictions n'entrent pas en conflit avec le *Code des droits de la personne* de l'Ontario ou toute autre loi en vigueur.

2. La colonne 1 précise les majeures haute spécialisation auxquelles les catégories de lieux de travail de la colonne 2 peuvent être associées. Il convient cependant de souligner que certaines majeures peuvent comporter des lieux de travail mentionnés dans plus d'une catégorie (p. ex., la majeure en affaires peut comprendre les bureaux, les usines et les chantiers de construction). Pour vérifier à partir de ce tableau la conformité relative à l'âge minimum pour travailler et visiter, il faut donc toujours prendre en compte le genre de lieu de travail particulier faisant partie du programme (colonne 2), et non le secteur auquel le programme se rattache (colonne 1).

3. Dans certaines conditions, comme indiqué dans ce tableau, les personnes plus jeunes que l'âge minimum peuvent visiter certains lieux de travail, mais non y travailler.

4. En vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, **établissement industriel** signifie immeuble à bureaux, usine, installation sportive, magasin ou bureau, y compris le bien-fonds, les bâtiments et les structures qui s'y rattachent.

5. Aux termes de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, **usine** s'entend :

   a) d'un bâtiment ou lieu, à l'exception d'une mine, d'une installation minière ou d'un endroit où du travail à domicile est exécuté, dans lequel, selon le cas :

      i) est exécutée une opération de fabrication ou de montage qui se rapporte à la fabrication de marchandises ou de produits,

      ii) en ce qui concerne la préparation, l'inspection, la fabrication, la finition, la réparation, l'entreposage, le nettoyage ou la mise en état, à des fins de location ou de vente, de substances, d'articles ou d'objets, une source d'énergie est :

         (A) soit utilisée pour faire fonctionner une machine ou un appareil,

         (B) soit transformée de quelque façon,

      iii) un travail faisant partie de la fabrication de marchandises, de substances, d'articles ou d'objets, en tout ou en partie, ou lié à ces activités, est exécuté à titre commercial ou en vue de réaliser un bénéfice,

Âge minimum | suite >

> *Âge minimum | suite*

iv) un travail faisant partie de la transformation, la mise en pièces, la réparation, l'entretien, l'embellissement, la finition, l'entreposage, le nettoyage, le lavage ou la mise en état, à des fins de vente, de marchandises, de substances, d'articles ou d'objets, ou lié à ces activités, est exécuté à titre commercial ou en vue de réaliser un bénéfice,

v) des avions, des locomotives ou des véhicules servant au transport public ou privé sont entretenus;

b) d'une buanderie, y compris une buanderie exploitée en rapport avec, selon le cas :

i) un hôpital public ou privé,

ii) un hôtel,

iii) un établissement public ou privé créé à des fins religieuses, éducatives ou de bienfaisance;

c) d'une exploitation forestière.

6. Aux termes de la *Loi sur la sécurité et la santé au travail*, **exploitation forestière** signifie abattage ou écorçage d'arbres à des fins commerciales ou industrielles ou à des fins reliées au déblaiement du sol. S'entend en outre du mesurage, de l'entreposage, du transport et du flottage des billes, de l'entretien des chemins d'exploitation, de la scarification, du brûlage dirigé et de la sylviculture.

7. Aux termes de la *Loi sur la sécurité et la santé au travail*, **construction** s'entend en outre de l'élévation, de la transformation, de la réparation, du démantèlement, de la démolition, de l'entretien des structures, de la peinture, du dégagement d'un terrain, du déblayage du sol, du nivellement, de l'excavation, de l'ouverture de tranchées, du creusage, du sondage, du forage, du dynamitage ou du bétonnage, de l'installation des machines et de l'outillage, et des travaux ou entreprises se rapportant à un chantier. Sont exclus les travaux ou entreprises souterrains effectués dans une mine.

Un **chantier** signifie chantier de construction, qu'il s'agisse de travaux publics ou privés, y compris :

a) la construction d'un bâtiment, d'un pont, d'une structure, d'un établissement industriel, d'une installation minière, d'une galerie, d'un tunnel, d'un caisson, d'une tranchée, d'une excavation, d'une route, d'un chemin de fer, d'une rue, d'un chemin de roulement, d'un terrain de stationnement, d'un batardeau, d'une canalisation, d'un égout, d'une conduite de distribution d'eau, d'une prise de branchement, d'un câble télégraphique ou téléphonique, d'une ligne de transmission d'électricité, d'un pipe-line, d'un conduit, d'un puits, ou d'un ensemble de ceux-ci;

b) le déplacement d'un bâtiment ou d'une structure;

c) tout travail ou toute entreprise, ou tout bien-fonds ou toute dépendance dont l'usage se rapporte à la construction.

Âge minimum | suite >

> *Âge minimum | suite*

8. Aux termes de la *Loi sur la sécurité et la santé au travail*, une **mine** signifie travail ou entreprise dont le but est de percer, d'éprouver, d'enlever ou d'extraire un minerai métallifère ou non ou une substance minérale, du roc, de la terre, de la glaise, du sable ou du gravier.

9. Aux termes de la *Loi sur la sécurité et la santé au travail*, une **installation minière** signifie four à grillage ou à fusion, appareil de concentration, usine ou endroit réservé ou ayant rapport au lavage, au concassage, au broyage, au tamisage, à la réduction, au lessivage, au grillage, à la fusion, à l'affinage ou au traitement d'une substance mentionnée dans la définition du terme « mine », ou à des travaux de recherche sur cette substance. (Voir la note 8.)

Annexe D : Cours élaboré à l'échelon local

Résumé de cours pour la majeure haute spécialisation en foresterie, Préparation au milieu de travail – THF35

Préalable : aucun
Discipline/Matière : éducation technologique
Conseil scolaire : Kawartha Pine Ridge District School Board

Description du cours

Ce cours porte sur la gestion forestière dans une perspective de développement durable, sur les compétences requises en matière de cubage et de sylviculture et sur l'écologie des forêts actuelles et historiques au Canada. Les élèves se familiarisent avec les compétences et les processus appliqués dans l'industrie forestière et développent des habiletés demandées au travail en vue de programmes de formation et d'apprentissage. Ils acquièrent de l'expérience sur des sites boisés locaux et mettent ainsi en application leur connaissance du développement durable et de la gestion forestière. Les élèves étudient aussi les normes et codes en vigueur dans l'industrie, examinent les questions de santé et de sécurité, explorent les professions et métiers exercés dans le secteur et cherchent à déterminer l'impact de cette industrie sur la société et l'environnement.

Unités d'apprentissage

Le cours THF35 s'articule autour des thèmes suivants :

1. Comprendre les concepts fondamentaux en foresterie
2. La gestion forestière
3. Les processus forestiers
4. Impacts économiques, sociaux et environnementaux
5. Santé et sécurité

Profils des projets

Profil de projet : Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Nom de l'initiative	**Programme de sylviculture**
Brève description	Les élèves qui s'inscrivent à cette majeure haute spécialisation étudieront les techniques d'une gestion forestière efficace dans une optique de développement durable et pourront mettre en pratique leurs apprentissages. Les élèves identifieront les arbres pour l'abattage et pratiqueront des techniques de coupes directionnelles et de débusquage. Ils pourront ensuite scier ces billots à l'aide d'une machine à scier à ruban, conduite à la main, et sécher le bois dans un four. Ils passeront au stade de fabrication de produits tels que des moulures et des produits à languettes et rainures à l'aide de la raboteuse S4S. Ce programme permettra aux élèves d'obtenir des certifications dans plusieurs domaines, de constater sur le terrain le dynamisme de l'industrie du bois, de mieux comprendre son évolution et d'envisager la possibilité de faire carrière dans le secteur.
Nombre d'élèves	18
Conseil scolaire	**Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario** C. P. 3600 310, avenue Algonquin North Bay ON P1B 9T5
Personne-ressource	Nom : Simon Fecteau Poste : Direction du Programme axé sur la réussite des élèves (PARÉ) Téléphone : 705 264-1119 Télécopieur : 705 262-7403 Courriel : fecteaus@csdne.edu.on.ca
École	**École secondaire Northern** 175, rue Ethel Sturgeon Falls ON P2B 2Z8
Personne-ressource	Nom : Joël Desormiers Poste : Enseignant Téléphone : 705 472-5322 Télécopieur : 705 753-2400 Courriel : desormj@csdne.edu.on.ca

Partenaires du milieu des affaires et de la communauté	• Centre écologique du Canada • Foretech Inc. • Castle Building Centre • G. Larcher Rentals • Goulard Lumber and Building Supplies • Lake Nipissing Stewardship Council • Ministère des Ressources naturelles, district de North Bay • Sturgeon Builders ltd. • Tembec • Timmins Forest Products
Collège	Collège Boréal

Profil de projet : District School Board Ontario North East

Nom de l'initiative	**Englehart Forestry Program**
Brève description	Les élèves ont la possibilité d'obtenir une double reconnaissance de crédit du Northern College, de travailler avec des entrepreneurs en exploitation forestière ainsi que des forestiers, et de mettre à l'épreuve sur le terrain des compétences acquises à l'école.
Nombre d'élèves	17
Conseil scolaire	**District School Board Ontario North East** 153 Croatia Ave Box 1020 Timmins ON P4N 7H7
Personne-ressource	Nom : Michelle Leigh Poste : Assistant to the Director/Student Success Leader Téléphone : 705 360-1151 Télécopieur : 705 268-3228 Courriel : michelle.leigh@dsb1.edu.on.ca
École	**Englehart High School** 61 Fourth Street Englehart ON P0J 1H0
Personne-ressource	Nom : Susi Johanson Poste : Principal Téléphone : 705 544-2337 Télécopieur : 705 544-8577 Courriel : susan.johanson@dsb1.edu.on.ca

Partenaires du milieu des affaires et de la communauté	• Aidie Creek Gardens • Elk Lake Eco-Resource Centre • Far North East Training Board • 5th Wheel Training Institute • Grant Learning Institute • Grant Forest Products • H. Fiset & Sons • Laframboise Forest Ltd. • Lafrance Logging • Ministry of Natural Resources • North Eastern Seed Management Association • Timiskaming Forest Alliance • Township of James
Collège	Northern College

Profil de projet : Hastings and Prince Edward District School Board

Nom de l'initiative	**North Hastings High School Forestry Program**
Brève description	Le programme est centré sur le thème de la gestion durable des ressources forestières et l'industrie des produits forestiers. Il permet aux élèves de vivre des expériences pratiques dans l'industrie forestière. Les élèves recueillent des données, participent à des activités de géomatique, récoltent le bois et fabriquent des produits de bois. Le programme met l'accent sur la sylviculture, l'analyse et l'inventaire du peuplement forestier, la planification de la récolte et les technologies connexes, notamment les petits moteurs, les équipements lourds et la fabrication de produits de bois. Les élèves participent activement à la collecte et à l'analyse de données forestières, élaborent des plans de gestion durable des ressources forestières, effectuent des activités de récolte forestière, conçoivent et fabriquent des produits et améliorent leurs compétences professionnelles. Ils recueillent aussi des données GPS et SIG, se rendent sur des sites d'exploitation forestière, coupent les arbres, manœuvrent et réparent les équipements lourds (tels que les débusqueuses) et s'occupent de leur entretien, visitent des usines de façonnage du bois et fabriquent des meubles et des maisons-témoins.
Nombre d'élèves	54
Conseil scolaire	**Hastings and Prince Edward District School Board** 156 Ann Street Belleville ON K8N 1N9
Personne-ressource	Nom : Mandy Savery-Whiteway Poste : Student Success Leader Téléphone : 613 966-1170, poste 2211 Télécopieur : 613 966-5952 Courriel : msavery-whiteway@hpedsb.on.ca
École	**North Hastings High School** 14 Monck St Bancroft ON K0L 1C0
Personne-ressource	Nom : Glen Pomeroy Poste : Lead Teacher Téléphone : 613 332-1220 Télécopieur : 613 332-0978 Courriel : gpomeroy@hpedsb.on.ca

Partenaires du milieu des affaires et de la communauté	• Allison Small Engines • Bancroft Minden Forestry Company • Freymond Lumber Company • McGibbon Forestry • Ministry of Natural Resources • Robinson Logging • Town of Bancroft • Vance Motors
Collège	Fleming College

Profil de projet : Kawartha Pine Ridge District School Board

Nom de l'initiative	**Sustainable Forestry**
Brève description	Les élèves suivent toutes les étapes de la gestion durable des ressources forestières, du peuplement forestier sur pied à la récolte. Ils apprennent les méthodes permettant d'analyser le peuplement forestier sur pied et la dendrométrie, et développent des habiletés dans le domaine de la fabrication des produits de bois et de la soudure. Les élèves se familiarisent aussi à l'école avec le sciage du bois de construction de dimensions courantes et les techniques de séchage.
Nombre d'élèves	38
Conseil scolaire	**Kawartha Pine Ridge District School Board** 1994 Fisher Drive Peterborough ON K9J 7A1
Personne-ressource	Nom : Robert Andrews Poste : Superintendent of Education, Student Success Leader Téléphone : 1 877 577-7048, poste 2173 Télécopieur: 705 742-7801 Courriel : robert_andrews@kprdsb.ca
École	**Norwood District High School** PO Box 68 Norwood ON K0L 2V0
Personne-ressource	Nom : Mike Burke Poste : Forestry Teacher Téléphone : 705 639-5332 Télécopieur : 705 639-1655 Courriel : michael_burke@kprdsb.ca
Partenaires du milieu des affaires et de la communauté	• Algonquin Forestry Authority • Haliburton Forest and Wildlife Reserver • Husqvarna Chainsaws • Ministry of Natural Resources • Nielson's Lumber • Ontario Forestry Association • Township of Havelock, Belmont, Methuen
Collège	Fleming College
Université	Lakehead University

Profil de projet : Renfrew County Catholic District School Board et Renfrew County District School Board

Nom de l'initiative	**Opportunities in a Changing Forest**
Brève description	Ce programme donne aux élèves des occasions d'apprentissage par l'expérience qui s'étendent aux aspects géographiques, scientifiques et économiques de l'industrie forestière de Renfrew County grâce à des partenariats avec des propriétaires de boisés de ferme, des associations d'aménagement de forêts de domaine public et la Petawawa Research Forest. Les élèves apprennent à utiliser des petits équipements et des équipements lourds, étudient les règlements sur la sécurité, reçoivent une formation sur l'identification et le cubage, sur la survie en forêt et sur les méthodes de développement durable des ressources forestières. Ils participent activement à des activités pratiques, à des excursions scolaires, à des activités d'observation au poste de travail, à des stages d'éducation coopérative et effectuent des recherches dans une installation de recherche de renommée mondiale et à la fine pointe de la technologie.
Nombre d'élèves	20
Conseil scolaire 1	**Renfrew County Catholic District School Board** 499 Pembroke St W Pembroke ON K8A 5P1
Personne-ressource	Nom : Arlene Corrigan Poste : Student Success Leader Téléphone : 613 735-6945 Télécopieur : 613 735-8473 Courriel : acorrigan@rccdsb.edu.on.ca
Conseil scolaire 2	**Renfrew County District School Board** 1270 Pembroke St W Pembroke ON K8A 4G4
Personne-ressource	Nom : Gayle Bishop Poste : Student Success Leader Téléphone : 613 735-1031 Télécopieur : 613 735-6315 Courriel : bishopg@renfrew.edu.on.ca

École	**Bishop Smith Catholic High School** 362 Carmody St Pembroke ON K8A 4G2
Personne-ressource	Nom : Tina Noel Poste : OYAP/ Co-op Téléphone : 613 735-5496 Télécopieur : 613 735-9272 Courriel : tnoel@rccdsb.edu.on.ca
Partenaires du milieu des affaires et de la communauté	• Algonquin Forestry Authority • Canadian Forestry Association • Forest Stewardship Committee of Renfrew County • Hec Clouthier & Sons • Ministry of Natural Resources • Ottawa Valley Forestry • Petawawa Research Forest • Shaw Lumber
Collège	Algonquin College
Université	Lakehead University

Ministère de l'Éducation
07-131
♻ Imprimé sur du papier recyclé
ISBN 978-1-4249-5647-0 Imprimé
ISBN 978-1-4249-5648-7 PDF
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2008